

AVIS D'APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DE LA CLIMATISATION DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO À TAHOUA AU NIGER

1. Maître d'Ouvrage

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

2. Objet de l'Appel d'offres

La BCEAO lance le présent Avis d'Appel d'Offres pour sélectionner des entreprises qui seront chargées des prestations de remise en état des appareils défectueux et de l'achèvement des travaux d'installation de la climatisation de type VRV et de traitement d'air de l'immeuble fonctionnel de son Agence Auxiliaire de la BCEAO à Tahoua au Niger.

3. Allotissement

L'appel d'offres est constitué en deux lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Travaux d'achèvement des installations de climatisation de type VRV et de traitement d'air de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Tahoua :
- Lot 2 : Travaux de remise en état des appareils défectueux de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Tahoua.

4. Consistance des travaux

Les travaux envisagés portent notamment sur :

- la recherche, le colmatage des fuites et le nettoyage sur les circuits VRV et CTA;
- le nettoyage des circuits de condensat ;
- le remplacement des cartes électroniques défectueuses ;
- l'entretien de tous les équipements ;
- la mise en service de l'installation en respectant les procédures DAIKIN;
- la reprise de l'isolation du cuivre et du réseau de condensat;
- la pose de disjoncteurs de protection appropriés pour chaque équipement;
- la pose d'interrupteurs de proximité sur les unités extérieures;
- le remplacement des flexibles des manomètres des CTA:
- proposition de contrat de type garantie totale couvrant la fourniture de pièces de rechange et la main d'œuvre d'entretien régulier des installations. A cet égard, il convient de noter qu'un technicien certifié par le fabricant de la marque DAIKIN sera laissé en permanence sur le site pour assurer les prestations idoines;
- proposition de contrat de type main d'œuvre pour assurer la maintenance régulière des installations après la période de garantie. A cet égard, il convient de noter qu'un technicien certifié par le fabricant de la marque DAIKIN sera laissé en permanence sur le site pour assurer les prestations idoines.

5. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est composé des documents ci-après :

- le présent avis d'appel d'offres ;
- le rapport d'expertise ;
- le cahier des charges ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif.

6. Participation à l'appel d'offres

L'appel d'offres est ouvert exclusivement aux entreprises pouvant exercer au Niger, disposant de l'agrément du fabricant de la marque DAIKIN et ayant effectué la visite des lieux évoqué au point 11 du présent avis d'appel d'offres. Cette visite conditionne la réception des documents complémentaires du dossier d'appel d'offres.

7. Forme des Marchés

Le marché, libellé en hors toutes taxes et hors droit de douanes, est attribué à prix global, forfaitaire et non révisable. Toutefois, l'entreprise retenue est tenue de procéder, à ses frais, à l'enregistrement du marché au niveau de l'administration fiscale dans le délai réglementaire.

8. Date limite de dépôt des offres

Les offres, sous la forme d'un dossier électronique devront être transmises au plus tard le mardi 28 janvier 2025 à 12 heures TU, délai de rigueur, exclusivement à travers le service d'envoi de fichiers volumineux GrosFichiers et à l'adresse courrier.zdps-seti@bceao.int

9. Validité des offres

La validité des offres devra être au minimum de six (6) mois à compter de la date de dépôt des soumissions.

10. Inscription à l'Appel d'offres

Les entreprises candidates à l'appel d'offres sont tenue d'exprimer leur intention de participation par courriel adressé au Directeur du Patrimoine et de la Sécurité de la BCEAO, au plus tard le 10 janvier 2025 à 17 heures TU délai de rigueur, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int avec copie à courrier.hdn@bceao.int et bate.international@gmail.com

11. Visite des lieux

Une visite des lieux obligatoire sera organisée le lundi 13 janvier 2025 à partir de 9h (TU) pour permettre aux entreprises candidates de mieux apprécier la consistance des travaux ainsi que les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre.